

Congrès des Sem - Marseille

Jeudi 17 octobre 2002

Séance de clôture

Allocution d'Albert MAHE président de la Fédération des Sem

Chers Amis,

Le conseil d'administration vient de me confier la charge de présider notre Fédération. J'en suis particulièrement heureux. J'en mesure aussi toutes les responsabilités et je m'engage devant vous à y mettre toute mon énergie.

Le pacte de solidarité qui rassemble contre vents et marées, dans les conseils d'administration de la Fédération et des associations régionales comme au Parlement, toutes les familles politiques autour de l'économie mixte locale est une chose unique. Ce consensus repose sur le partage d'idées, de pratiques, de combats pour promouvoir les valeurs et le développement des Sem. Et il repose sur l'amitié.

Mon Cher Loïc, quel chassé-croisé que notre parcours à l'un et à l'autre : 1^{er} adjoint au maire Nantes successivement, président de la SELA successivement et enfin président de la Fédération successivement.

Mon Cher Loïc, je m'adresse à toi. C'est avec simplicité que je veux rendre hommage à l'action lucide et énergique que tu as déployée depuis le congrès de Lille où tu nous avais exhortés à « reprendre l'offensive » !

En trois ans, sous ton impulsion, la Fédération a atteint tous les objectifs que notre mouvement lui avait fixés, au premier rang desquels la rénovation du statut des Sem. Je crois mon Cher Loïc, que nous pouvons te dire aujourd'hui, notre reconnaissance. Je propose que par acclamations nous te faisons Président d'honneur de notre Fédération.

Notre 36^{ème} congrès touche à sa fin. Il s'inscrira dans les annales comme le congrès des Sem qui aura rassemblé le plus de monde : plus de 1400 personnes.

Je pense que nous nous souviendrons aussi de la densité et de la variété des débats et des échanges qui l'ont animé. Par la convivialité présente en tous lieux et à tout moment pendant ces trois jours, nous nous sentons ressourcés.

Chacun a pris sa part dans ce succès. Permettez-moi de remercier chaleureusement, et collectivement, toutes celles et ceux qui y ont consacré du temps, de l'énergie et des moyens.

Je voudrais avoir aussi une pensée particulière pour l'équipe des permanents de la Fédération qui n'a pas ménagé sa peine, pendant des semaines, samedis et dimanches compris – pour que le millésime 2002 de nos congrès soit un grand cru.

Je vous en laisse juge ! une enquête de satisfaction vous permettra bientôt d'exprimer votre opinion et vos suggestions.

Au delà de la joie du partage et des retrouvailles, il y a l'action. **Notre congrès annuel a un but : dessiner une perspective pour l'action collective de notre mouvement.** Ce qui le caractérise, à l'image de chacune de nos Sem, c'est la volonté d'entreprendre.

Nous avons et nous aurons toujours besoin de défis à relever. Et l'Europe est, sans aucun doute, un défi à la mesure de la force créatrice du mouvement des Sem.

Il y a cinq ans, au congrès de Strasbourg, nous étions partis à la découverte des entreprises publiques locales en Europe. Nous avons constaté non sans surprise que 12.000 entreprises et près d'un million de salariés entouraient les Sem françaises tout en les considérant avec le même étonnement.

Nous avons beaucoup travaillé depuis. Notre action européenne s'appuie aujourd'hui sur des bases solides. Nos fédérations-sœurs nous en attribuent d'ailleurs le mérite : s'il existe aujourd'hui à Bruxelles un lobby des entreprises publiques locales, c'est grâce au volontarisme de la Fédération des Sem.

Forts de ce bilan, nous pouvons, nous devons à présent prendre un nouvel élan pour atteindre un objectif ambitieux mais que les évolutions en cours mettent à notre portée : construire un véritable mouvement européen des entreprises locales à participation publique, un mouvement dont les Sem de France, d'Allemagne, d'Italie et d'ailleurs ont vocation à prendre l'avant-garde.

Dans cette optique, je ferai prochainement **trois propositions au conseil d'administration** :

⇒ la première est de mettre sur le métier **l'élaboration d'un cadre juridique commun aux entreprises à participation publique**. Le commissaire européen à la politique régionale, Michel Barnier, l'a proposé il y a quelques jours en partant des problématiques de la coopération transfrontalière.

Nous devons le prendre au mot, en élargissant l'idée à l'ensemble de ces entreprises dont les différences de statut masquent les similitudes profondes : sociétés anonymes ayant parmi leurs actionnaires des collectivités locales, elles sont toutes orientées vers la satisfaction de besoins d'intérêt général, enracinées dans un territoire et confrontées à la concurrence de plus en plus dure des groupes internationaux de services collectifs.

Quel pourrait être le contenu de nos propositions à nos partenaires et aux institutions communautaires ?

Ce que nous réclamons n'est pas de l'ordre de l'exception mais de la clarification.

Clarifier, d'abord en fixant des limites.

Actuellement, la prédominance du droit de la concurrence, sans délimitation précise de son champ d'application, ouvre grand la porte à la marchandisation des services publics et à une remise en cause, de facto, de leur finalité même.

C'est ainsi qu'au nom d'une conception du droit communautaire de la concurrence étendue par le fait du prince, certaines directions de la Commission européenne :

- ⇒ savent les modes opératoires des collectivités locales dans l'aménagement public,
- ⇒ s'efforcent - sans succès jusqu'à présent, grâce à l'opposition du Parlement européen - de contraindre les collectivités à mettre leurs propres régies de transports publics en concurrence,
- ⇒ repoussent sans cesse la définition du « in house », c'est à dire en français, le droit des collectivités de gérer directement des missions de service public,
- ⇒ rêvent d'étendre la main du marché sur des services publics qui lui échappent encore, tels l'éducation, la culture, la santé.

A l'inverse, là où le droit de concurrence devrait s'appliquer dans toute sa rigueur selon le principe « ni handicaps, ni privilèges » pour tous les acteurs publics et privés, la Commission montre une étonnante mansuétude à l'égard des méthodes prédatrices et obscures des grands groupes de services collectifs.

Bref, il est grand temps d'envoyer des arpenteurs **délimiter les champs respectifs du marchand et du non marchand.**

Les Sem ont tout à gagner à une application stricte et équitable des principes posés par le Traité et confirmés tant par la Commission que par la Cour de justice, des principes de transparence auxquels la loi Sapin les a habitués depuis dix ans.

Clarifier c'est ensuite créer un cadre communautaire favorisant la croissance, aujourd'hui rapide mais anarchique, des sociétés d'économie mixte en Europe, dans l'Europe des quinze et dans l'Europe des vingt-cinq demain.

Cela a été dit hier matin : l'essor des partenariats public-privé est une tendance lourde observée dans toute l'Union Européenne. Seules en Europe à être dotées d'un statut spécial par la loi, les Sem françaises ont vocation à être force de propositions à Bruxelles, avec le souci de replacer l'économie mixte locale dans une perspective politique.

Quelle que soit la part de capital qu'elles détiennent, c'est aux collectivités, garantes de l'intérêt général et du développement durable de leurs territoires, de prendre l'initiative. La création d'une Sem ne peut être laissée au hasard des réglementations nationales. La Sem doit être positionnée dans la palette des partenariats public-privé comme une solution à part entière.

Clarifier, c'est enfin reconnaître, dans le traité lui-même, la libre administration des collectivités locales et ses conséquences : la liberté de choisir leurs modes de gestion, gestion directe ou gestion déléguée à une entreprise publique, à une Sem ou autre outil du troisième secteur. Nous avons fait des propositions en ce sens à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Ma deuxième proposition concerne l'organisation de notre action européenne. Pour l'essentiel, nous l'avons structurée à l'intérieur du Centre européen des entreprises à participation publique. C'est un choix pragmatique : le CEEP est l'un des trois partenaires officiels du dialogue social reconnus par la Commission et les entreprises publiques locales des autres pays de l'Union européenne y sont représentées.

Si le CEEP remplit efficacement sa mission de représentation, il considère comme une mission accessoire sa fonction de tête de réseau. Or je pense que cette fonction est essentielle : le CEEP ne sera réellement entendu à Bruxelles que si sa parole est nourrie et soutenue par un réseau vivant du partage d'expériences entre ses membres. La Fédération des Sem a pris l'initiative de **créer des groupes de liaison entre sociétés d'un même secteur d'activité**, comme l'eau ou les services funéraires. Cette expérience doit être généralisée.

Nous avons également créé **un groupe européen de liaison entre élus dirigeants de Sem.** Cette initiative doit être pérennisée et donner lieu à des prises de position politiques relayées par le CEEP.

Enfin, j'ajouterai que notre action européenne doit être pilotée. La montée des Sem en première ligne sur les enjeux européens justifie que le pilotage soit assuré par une commission permanente. C'est pourquoi je souhaite qu'aux côtés des trois commissions traditionnelles de la Fédération soit constituée une commission Europe et relations internationales.

La décentralisation a été, avec l'Europe, au centre des débats du congrès.

Disons-le franchement : l'acte II de **la décentralisation est une formidable opportunité de croissance pour l'économie mixte locale.** Dotées de compétences renforcées, les collectivités territoriales auront besoin d'outils sûrs et performants pour faire face.

Dès maintenant, les Sem doivent faire entendre leur voix dans le débat public, tout particulièrement lors des assises de la décentralisation qui vont, en commençant demain par les Pays de Loire, parcourir toutes les régions françaises.

La motion que nous avons adoptée ce matin est non seulement une feuille de route pour la Fédération mais aussi un argumentaire commun. J'invite tous les présidents d'associations régionales à exprimer et à diffuser les propositions de notre mouvement lors des assises qui se tiendront d'ici à la fin de l'année dans leur région.

La **troisième proposition** que je ferai au conseil d'administration dans le sillage de notre congrès, c'est de prendre à bras-le-corps **le dossier de l'accès des Sem aux financements publics**, que ceux-ci soient d'origine nationale ou communautaire, il est intolérable que des fonctionnaires s'arrogent le droit d'en refuser l'accès aux Sem sans pouvoir justifier leur refus par un texte. Loïc Le Masne l'a dit à Nicolas Jacquet, le nouveau DATAR, la semaine dernière.

Je souhaite que la Fédération procède, d'ici à la fin de l'année, à un état des lieux complet et sur cette base, demande au gouvernement de veiller à l'égalité de traitement entre les Sem et les autres opérateurs.

Beaucoup de travail pour notre Fédération. J'ajouterai pourtant deux pistes de travail : travailler au renforcement des réseaux de Sem par métier, travailler à l'usage optimal des possibilités ouvertes par la loi.

Chers Amis,

Je ne veux pas vous dire au revoir sans vous donner rendez-vous. Le plus proche de vous est le plus directement lié au thème de ce congrès : c'est la **5^{ème} conférence européenne des entreprises publiques locales** qui se réunira à Bruxelles, le 29 octobre, avec deux thèmes qui, en définitive, n'en font qu'un seul : la convention sur l'avenir de l'Europe et le rôle des Sem comme leviers du partenariat public-privé.

Début 2003, le nouveau délégué à l'Aménagement du territoire, Nicolas JACQUET, sera l'hôte du Forum de l'économie mixte.

Au printemps, nous vous proposerons de participer à un **Forum national sur les Sem et le développement durable**, dédié au partage et la diffusion des expériences-pilotes dont nos sociétés sont les artisans dans tous les secteurs d'activités.

Les Sem d'Outre-Mer se retrouveront, en juin, pour la **deuxième Semaine de l'Outre-Mer**.

Enfin, je ressens une joie particulière à vous annoncer que le **37^{ème} congrès** se tiendra à Nantes (ville que je connais bien) et je vous invite dès maintenant à en doter les dates à votre agenda : semaine 6/11 octobre 2003.

A chacune et à chacun d'entre vous, je souhaite un bon retour. D'ici à notre prochaine rencontre, vous pouvez compter sur la Fédération pour aller de l'avant car l'énergie et l'ambition qui l'animent, c'est vous qui, pendant ces trois jours, les lui avez données. Merci à tous et à très bientôt !